

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **13 décembre 2018 à 18h00**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **7 décembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU à M. FELICANI M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	M. BECKER à M. TRANCHINA MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à MME LEPRUN (Faulx) MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	M. KUHN

N°10 – DB du 13/12/2018

Rapporteur : MME HENRY

**Orchestre intercommunal
Recrutement d'intervenants musicaux vacataires et demande de
subvention au Conseil Départemental**

Pour la 7ème année consécutive et en collaboration avec les communes et écoles de musique du territoire, la Communauté de Communes s'organise afin de réunir des musiciens amateurs du Bassin de Pompey en un orchestre intercommunal.

Le Bassin de Pompey pilote et coordonne depuis 2013 cette action au titre de sa compétence de mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette action crée une dynamique intéressante sur notre territoire, notamment en faveur du travail en réseau des différentes structures d'enseignement musical.

Cette action s'adresse à tous les musiciens amateurs du Bassin de Pompey ayant au moins trois années de pratique instrumentale. Elle offre aux musiciens une

possibilité de travailler un répertoire d'orchestre d'une grande variété et d'offrir un ou plusieurs concerts publics appréciés des habitants du Bassin de Pompey. En 2018, un concert final a ainsi été donné à Custines.

Les musiciens intéressés se retrouveront pour 2 week-end de répétition les 2/3 mars et 16/17 mars 2019. A l'issue de ces stages, un concert public est d'ores et déjà prévu le vendredi 29 mars 2019 à 20h30 à Pompey.

Le Conseil Départemental soutient cette action depuis l'édition 2014 pour un montant de 2 000 €.

Au titre de l'action 2019, le recours à des vacations d'intervenants est à nouveau nécessaire à l'encadrement des stages et à la direction de l'orchestre. 5 intervenants sont cette année concernés pour un volume horaire total s'élevant au maximum à 130 heures effectuées de février à juin 2019.

Il est, d'autre part, proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 2 000 € au Conseil Départemental, afin de pouvoir mener cette action dont le montant total est estimé à 10 000 € au titre de l'année 2019.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population 5 décembre 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recours à 5 intervenants pour un volume horaire total de vacations s'élevant à 130 heures maximum effectuées de février à juin 2018, au taux horaire de 30 euros nets.

AUTORISE le Président à signer les arrêtés se rapportant à ces vacations.

S'ENGAGE à imputer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2019.

SOLLICITE une subvention de 2 000 euros auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2019 dans le cadre de ce projet.

INSCRIT les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2019 sur la ligne 6228.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC